

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2011

En préalable des points à l'ordre du jour, Bernard Faivre d'Arcier présente Jean Baptiste Joly, nouvelle personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration.

1 – Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 14 décembre 2010

Adopté à l'unanimité.

2 - Affaires générales

2 – 1 Présentation du rapport d'activité 2010

Jean François RAMON présente l'activité 2010 et commente l'ensemble du rapport d'activités remis aux membres du C.A.

Il insiste sur les bons chiffres de fréquentation de l'EPCC mentionnant que, pour la première fois, l'établissement a fait un effort de quantification des publics pour l'ensemble des manifestations : artistiques, commerciales et touristiques.

Ce rapport d'activité est axé pour l'essentiel sur les points suivants :

- Rappel des grands moments artistiques de l'année écoulée à l'ARSENAL,
- Commentaire sur l'évolution de la fréquentation et des représentations avec un zoom sur l'augmentation de la fréquentation globale due pour l'essentiel à l'ONL qui a organisé plus de spectacles,
- Présentation synthétique de l'action en direction des publics,
- Présentation du travail réalisé dans le cadre de la préfiguration de la SMAC
- Rappel de l'activité des Trinitaires qui est en très forte progression par rapport à 2009.
- Progression des activités commerciales,
- Présentation de la nouvelle politique d'exposition orientée vers la photographie, avec un très grand succès de l'exposition Gilbert Garcin. Coût des expositions en augmentation lié au fait que l'EPCC assure aussi de la production d'expositions,
- Présentation du fonctionnement du pôle exploitation et du pôle ressources.

Bernard Faivre d'ARCIER (BFA) remercie l'ensemble des équipes de l'EPCC pour la qualité du travail fourni. Il précise que la structure Metz en scènes est originale car elle réunit en son sein des expressions artistiques très variées. A son sens et au vu de son expérience, peu d'établissements culturels en France ont cette capacité à conjuguer diversité, exigence artistique et souci de toucher un public très large.

En ce qui concerne la communication, qui ne représente que 3 % du budget, BFA précise qu'il convient de prendre en compte les moyens humains affectés à la communication pour avoir une visibilité complète des coûts qui lui sont dédiés.

Antoine FONTE précise que les chiffres concernant l'ONL correspondent à l'activité de l'ONL à l'ARSENAL. Ils ne traduisent pas la totalité de l'activité de l'ONL. Il mentionne également que le rapport d'activité est d'une grande transparence. Sur le plan budgétaire, la participation de la Ville est en diminution (en %) par rapport à l'année dernière (69 % en 2009 contre 68 % en 2010). Il mentionne aussi la nette évolution des ressources propres et la bonne stabilité des grandes masses de dépenses, notamment celles affectées à la gestion du personnel.

Martine NICOLAS souligne la bonne tenue des activités commerciales, notamment la boutique qui présente des chiffres plus équilibrés par rapport à l'an dernier.

Martine NICOLAS souhaite avoir des informations sur l'état d'avancement du projet de rapprochement entre l'ONL et l'EPCC.

Antoine FONTE rappelle qu'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) vient d'être désignée. Elle a pour objet d'étudier les différentes hypothèses de ce rapprochement dans ses aspects fonctionnels sachant que le pilotage artistique est confié à Jean François RAMON. Ce dernier devra produire pour septembre 2011 un projet artistique global ONL/ARSENAL.

Antoine FONTE souligne que l'AMO doit également prendre en compte l'intégration de la future SMAC dans le dispositif global de l'EPCC.

Cette dernière remarque fait naître quelques hésitations ou incompréhensions quant au périmètre de la mission de l'AMO.

En ce qui concerne le rayonnement de l'EPCC, Antoine FONTE note que l'établissement rayonne non seulement à Metz mais également sur l'ensemble de l'agglomération. De plus, l'accueil régulier du Conservatoire à Rayonnement Régional à l'ARSENAL et aux TRINITAIRES devrait permettre une prise en compte financière par la communauté d'agglomération.

Jean-Baptiste JOLY perçoit un grand souci de transparence dans les documents fournis. Il note, comme Bernard FAIVRE d'ARCIER, la grande diversité de l'offre et son extrême rareté. Il note une évolution positive du public et constate le succès des formules libertés. Ces choix à la carte sont une réponse à l'évolution des demandes du public.

Jean-Baptiste JOLY souhaite connaître le degré de connaissance des publics de l'EPCC. Il souhaite savoir si une étude est disponible et le cas échéant, si une étude va être réalisée en y incluant une analyse financière des ressources de billetterie à trois ans.

Jean-François RAMON précise que le logiciel de billetterie permet de faire des extractions visant à une meilleure connaissance des publics. Néanmoins, ces informations sont parcellaires. Jean-François RAMON indique qu'il peut obtenir une aide dans le cadre des conventions « CIFRE » pilotées par le ministère de l'éducation nationale et de la recherche. Si des soutiens potentiels existent au niveau national, en revanche, l'Université de Metz, qui a été contactée en 2010 et qui devrait être le partenaire naturel de l'EPCC pour un tel projet, n'a toujours pas formulée de propositions.

2 – 2 POINT SUR LA SMAC

Jean-François RAMON commente le projet d'organigramme du futur ensemble EPCC (SMAC comprise) ainsi qu'un échéancier des recrutements à envisager dont deux doivent être réalisés dès cette année (administrateur délégué et passage d'un mi-temps à un temps complet pour la chargée de communication).

Il attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité de créer 20 postes afin d'assurer un fonctionnement normal de la SMAC, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres salles, notamment l'Autre Canal.

Si cette présentation traduit un travail rigoureux d'analyse des besoins et de projection du futur mode de fonctionnement avec distinction des services mutualisés et non mutualisés, elle appelle aussi de très vifs commentaires quant au souhait initial d'une mutualisation complète afin de limiter les coûts.

Selon Pierre GANDAR, l'EPCC a vocation à gérer quatre structures. La mutualisation étant source d'économies et non pas de création de postes jugées excessives. Il précise par ailleurs, qu'il ne faut pas comparer la SMAC avec des structures isolées fonctionnant en totale autonomie et qui nécessitent de fait des moyens accrus. Il rappelle que la SMAC sera intégrée à un ensemble plus large dont l'effectif global ne devrait pas dépasser une soixantaine de salariés.

Antoine FONTE mentionne que la SMAC fonctionnera de concert avec les TRINITAIRES. La masse salariale des TRINITAIRES a donc vocation à être fondue dans les postes « fléchés » SMAC.

Jean-François RAMON insiste sur le fait que les TRINITAIRES fonctionnent actuellement grâce à la mutualisation de la régie technique et de l'administration. Néanmoins, cette situation entraîne un fonctionnement à flux tendu. La gestion d'une troisième salle doit absolument amener des moyens humains supplémentaires au risque de fragiliser l'ensemble de l'EPCC. Ceci est d'autant plus vrai que les sites seront distants.

Pour conclure sur cette présentation, Jean-François RAMON rappelle que les documents présentés sont des documents de travail intermédiaires et n'appellent pas de vote du conseil d'administration hormis les postes d'administrateur délégué et de chargé de communication.

Antoine FONTE rappelle que l'AMO doit travailler selon un échéancier visant à :

- Etudier la faisabilité d'un rapprochement des différentes structures,
- Etablir les différentes hypothèses de rapprochement,
- Accompagner le rapprochement entre l'ONL et l'EPCC.

2 – 3 RECRUTEMENTS

- Proposition de recruter un administrateur délégué / responsable de site à temps plein dès le premier septembre 2011
- Proposition de transformer le poste actuel à mi-temps de chargée de communication des Trinitaires en un temps plein à compter du 1^{er} mai 2011 pour gérer la communication des actions de préfiguration SMAC et celles de la SMAC lorsque celle-ci sera opérationnelle.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Absention : 0

3 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

3- 1 Présentation du compte administratif et financier

Madame Sandrine SAINT-EVE, agent comptable présente un diaporama relatant l'exécution du budget, le compte de résultat ainsi que le bilan.

Des questions sont soulevées quant à l'écart significatif entre 2009 et 2010 concernant la masse salariale.

Il est précisé que cet écart s'explique par les nouveaux recrutements, le surcoût lié au départ de Robert WEBER, la mise en place d'une provision pour congés payés, la prise en compte des salaires sur une année pleine pour JFR et ZL, la reprise Arsenal, le reclassement des salariés dans la nouvelle grille salariale, alignement des primes et indemnités des autres structures (Ex personnels Studios et Trinitaires) sur celles de l'ARSENAL, indemnités de stages.

Suite à ces explications, il est demandé pour l'avenir, de fournir des annexes afin de faciliter la compréhension des chiffres.

Pierre GANDAR souligne que l'EPCC compte de nombreux partenaires pour lesquels l'EPCC doit reverser des montants importants. Sandrine SAINT-EVE et Zériga LAARABA expliquent, en effet, qu'outre l'ONL, des opérateurs privés organisent des concerts à l'ARSENAL qui génèrent des montants importants de billetterie à reverser. En fait, ces organismes contribuent très fortement à alimenter la trésorerie de l'EPCC.

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Absention :

Le compte administratif et le compte financier sont approuvés

3 - 2 Décision modificative pour vote (appelé budget supplémentaire)

Dépenses	Budget initial	Modification	Budget modifié
Fonctionnement	5 437 506.00	282 701.84	5 720 207.84
042 D-68	10 000.00	22 317.87	32 317.87
Investissement	84 000.00	0.00	84 000.00
040D-139		32 317.87	32 317.87
Total général	5 531 506.00	337 337.58.00	5 868 843.58

Recettes	Budget initial	Modification	Budget modifié
Fonctionnement	5 437 506.00	227 988.24.00	5 665 494.24
042 R (777+6037)	10 000.00	77 031.47.00	87 031.47
Investissement	84 000.00	0.00	84 000.00
040 R (28)		32 317.87	32 317.87
Total général	5 531 506.00	337 337.58	5 868 843.58

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

3 - 3 NON RECOURS A HUISSIER

Il est proposé à l'assemblée de ne pas recourir à huissier pour des créances inférieures à 300 euros HT compte tenu des coûts de procédures.

Pierre GANDAR propose de passer ce seuil à 500 euros HT.

Cette proposition est soumise au vote.

Vote :

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

3 - 4 PRESENTATION DES REMARQUES FORMULES PAR LE CONTROLE BUDGETAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2011

Zériga LAARABA synthétise le courrier transmis par la préfecture de Moselle. Outre des questions de forme dont il sera tenu compte à l'avenir, le service du contrôle budgétaire demande à ce que l'EPCC organise en amont du vote du budget un débat d'orientations budgétaires en vertu du code général des collectivités territoriales.

Ce principe est acté.

3 - 5 INFORMATION RECOURS AMIABLE CONCERNANT LA CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE (CSS)

Zériga LAARABA mentionne qu'elle a transmis un courrier à l'organisme RSI chargé de la collecte de la contribution citée ci-dessus en demandant à être exonérée du fait que l'EPCC est un organisme à but non lucratif.

RSI a répondu par la négative en arguant du fait que la CSS était dûe sur les activités soumises à la TVA et obéissait à des directives européennes.

3 - 6 TRANSFORMATION DE LA PRIME DE RENDEMENT EN PRIME ANNUELLE

Suite à la réunion des délégués du personnel du 6 janvier 2011 dans laquelle il avait été acté la transformation de la prime de rendement en prime annuelle, il est proposé au conseil d'administration de valider cette transformation.

L'explication tient au fait que l'attribution d'une prime de rendement doit être soumise à des critères objectifs, ce qui s'avère particulièrement difficile dans le secteur culturel.

Pierre GANDAR estime qu'il aurait été plus simple d'acter un treizième mois. Zériga LAARABA rappelle que le treizième mois n'était indexé que sur les salaires pour les personnels de l'ARSENAL et non pas sur la prime d'ancienneté.

Si bien entendu un treizième mois est plus simple en termes de gestion, par contre en termes de coûts, ceux-ci seraient très fortement augmentés.

Zériga LAARABA rappelle que l'attribution des primes est gérée en tenant compte de l'historique de chaque structure intégrée à l'EPCC. La reprise juridique des structures a fait naître des obligations, notamment la continuation des usages (primes et autres).

Pierre GANDAR préconise que soit mis en place un mode de calcul clair afin d'éviter toute ambiguïté (par exemple se référer à un pourcentage du salaire brut).

Zériga LAARABA précise que le montant de la prime sera discuté chaque année en réunion de délégués du personnel. Il ne pourra en tout état de cause être inférieur à ce qui a été allouée en 2009 sauf à le dénoncer de façon explicite et en respectant les formes.

Vote sur la transformation de la prime de rendement en prime annuelle :

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

3-7 - ADMISSION EN NON VALEUR

Suite aux nombreuses relances effectuées par l'agent comptable, il est proposé d'admettre en non valeur les créances de l'association SFAX (mettre montant) et du Traiteur de mon père (idem).

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

3-8 TARIFS

- Il est demandé l'autorisation de donner toute latitude au Directeur de l'EPCC ou à ses représentants pour « vendre » des encarts publicitaires sur les supports de communication de l'EPCC (catalogue de saison, brochures trimestrielle, notamment.)

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :

- Il est proposé de mettre en place un tarif social de 4 euros pour les professionnels du milieu social, socio-éducatif et socio culturel afin de leur faciliter l'accès aux spectacles de l'EPCC.

Cette proposition suscite des interrogations car les chômeurs, rmistes ou personnes socialement défavorisées paient un prix plus élevé (6/8 €).

Il est proposé que le tarif pour les professionnels et les publics (chômeurs, rmistes...) soit le même. Devant les discussions animées autour de ce sujet, il n'a pas été possible de procéder à un vote.

3- 9 TRAVAUX

Jean-François RAMON indique qu'il a transmis un courrier à la Ville demandant le report des travaux de mi-juillet 2012 à décembre 2012 afin de tenir compte du calendrier artistique et commercial particulièrement chargé d'avril 2012 à mi-juillet 2012.

Dominique LEGIN souligne la difficulté de démarrer ces travaux en été dans une période où les entreprises sont en baisse d'activités et prévoit une fin de chantier compliqué compte tenu des intempéries d'automne.

Joseph ANDRE précise que la première phase de ces travaux est la phase la plus contraignante (au niveau bruit et au niveau de l'emprise au sol qui condamne les portes de secours de la terrasse et nous astreint ainsi à une baisse d'activité commerciale).

Après ce bref échange, il est rappelé que les marchés ne sont pas encore passés. Pierre GANDAR souligne qu'il est possible d'imposer un planning à n'importe quelle entreprise pour tenir compte de contraintes particulières.